

ACCUEIL PERISCOLAIRE

T1 : +1750		
	Formule annualisée	A l'unité
Matin (Forfait 4 jours)	35,0	7,1
	Midi	
Périscolaire midi 1 jour	37,4	11,10
Périscolaire midi 2 jours	73,2	
Périscolaire midi 3 jours	107,5	
Périscolaire midi 4 jours	140,2	
	Soir	
Périscolaire soir 1 jour	18,3	5,40
Périscolaire soir 2 jours	35,8	
Périscolaire soir 3 jours	52,5	
Périscolaire soir 4 jours	68,5	
	Mercredi	
Mercredi journée	77,40	24,60
Mercredi matin + repas		20,20
Mercredi matin		9.50

T2 : 1501 - 1750	
Formule annualisée	A l'unité
32,5	6,6
Midi	
34,4	10,20
67,3	
98,8	
128,9	
Soir	
17,0	5,10
33,3	
48,9	
63,8	
Mercredi	
74,00	23,50
	19,30
	9,00

T3 : 1251 - 1500		
Formule annualisée		A l'unité
30,0		6,1
Midi		
32,6	9,70	
63,8		
93,6		
122,1		
Soir		
15,7	4,70	
30,8		
45,2		
59,0		
Mercredi		
69,40	22,00	
	18,10	
	8,50	

T4 : 1001 - 1250	
Formule annualisée	A l'unité
25,0	5,1
Midi	
30,2	9,00
59,1	
86,7	
113,1	
Soir	
14,1	4,20
27,5	
40,4	
52,7	
Mercredi	
61,40	19,50
	16,00
	7,50

T5 : 801 - 1000		
	Formule annualisée	A l'unité
Matin	23,8	4,8
	Midi	
Périscolaire midi 1 jour	27,4	8,20
Périscolaire midi 2 jours	53,7	
Périscolaire midi 3 jours	78,9	
Périscolaire midi 4 jours	102,9	
	Soir	
Périscolaire soir 1 jour	12,6	3,80
Périscolaire soir 2 jours	24,8	
Périscolaire soir 3 jours	36,4	
Périscolaire soir 4 jours	47,4	
	Mercredi	
Mercredi journée	56,80	18,00
Mercredi matin + repas		14,80
Mercredi matin		6,90

T6 : 501 - 800	
Formule annualisée	A l'unité
22,5	4,6
Midi	
25,6	7,60
50,2	
73,7	
96,1	
Soir	
11,2	3,30
22,0	
32,3	
42,2	
Mercredi	
51,90	16,50
	13,50
	6,30

T7 : 251 - 500		
Formule annualisée		A l'unité
21,3		4,3
Midi		
23,2		6,90
45,5		
66,8		
87,1		
Soir		
8,7		2,60
17,1		
25,0		
32,7		
Mercredi		
44,20		14,00
		11,50
		5,40

T8 : 0 - 250	
Formule annualisée	A l'unité
20,0	4,1
Midi	
20,5	6,10
40,2	
59,0	
76,9	
Soir	
6,9	2,00
13,5	
19,8	
25,8	
Mercredi	
40,20	13,00
	10,50
	4,90

Tarifs établis en fonction des Quotients Familiaux établis par la CAF. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre de septembre à juin de l'année suivante. (base d'une année scolaire).

Les formules périscolaire 1 jour, 2 ou 3 jours, ne s'appliquent que pour une inscription midi ou soir sur la même journée (tous les lundis, mardis, jeudis ou vendredis)

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit. Majoration de 20 % les mercredis pour les non résidents des communes d'Avricourt 54 - Avricourt 57 - Réchicourt le Chateau
Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7,5€ la demi-heure.